

la coexistence de rédactions tantôt respectant entièrement les anciennes règles, tantôt négligeant plus ou moins ces mêmes règles? Que ces variations concordent justement avec la distribution dialectale des manuscrits, cela ressort clairement de mes recherches (cf. les §§ 8.2.1.4., 8.2.2.8., 8.2.4. *in fine*).

Pour ce qui est du second point: le rapport entre les deux catégories du cas et du nombre, il me semble que MN n'a pas tout à fait compris ma présentation du problème – j'avoue que cette partie de mon étude aurait pu être moins succincte et ainsi plus claire. La *Revue Romane* m'a offert la possibilité de préciser ma pensée sur ce point et, partant, sur le rôle de l'amuïssement de l's final dans un appendice qui suivra la discussion. (A propos de l's final, voir aussi l'exposé détaillé dans ma discussion avec Palle Spore.)

Lene Schøsler
Odense

Povl Skarup

Comme l'indique son sous-titre, l'ouvrage de Lene Schøsler, qui ne traite que de l'ancien français à l'exclusion des autres langues romanes, n'étudie pas seulement le rôle de la distinction casuelle dans la proposition, il cherche encore à trouver les causes de sa disparition. Dans ce qui suit, je ne vais discuter que de l'explication causale adoptée par LS.

LS pense que la disparition de la distinction casuelle a été déclenchée par la chute phonétique de la consonne *s* en position finale du mot, par quoi *murs* s'est confondu avec *mur* dans la prononciation.

Contre cette idée, qui n'est pas nouvelle, on peut faire les deux objections suivantes, qui ne sont pas nouvelles non plus, mais dont LS n'a pas fait état et que je reprends à mon compte afin de lui permettre d'y répondre.

(1) On n'a pas montré que l's final soit tombé dès l'époque où le cas régime a commencé à supplanter le cas sujet. LS allègue la désinence verbale *-um* pour *-ons*, mais celle-ci n'est pas pertinente, puisqu'il n'y a pas d's dans la désinence correspondante du catalan, de l'occitan, du vieux franco-provençal et du rhéto-roman, où l's final n'est pas tombé phonétiquement: ce cas est d'ordre différent. LS allègue également des exemples de *le, au* pour *les, aus*, cependant l's n'y est pas placé à la fin d'un mot phonétique, mais dans une syllabe protonique. Quelques exemples plus pertinents sont trop rares pour être probants. L'examen chronologique reste donc à faire, et il est permis de douter que sa conclusion s'avère favorable à l'idée de LS.

(2) Les autres langues romanes occidentales ont conservé l's final, mais n'en ont pas moins perdu la distinction casuelle tout comme le français. Ce fait fournit une objection qu'on peut formuler de deux façons:

(2.a) Pour accepter l'explication de LS, il faudrait en trouver une autre qui soit valable pour les autres langues occidentales, et il faudrait en outre expliquer pourquoi celle-ci ne serait pas valable pour le français.

(2.b) L'explication de LS implique une hypothèse disant que si l's final n'était pas tombé en français, la distinction casuelle n'y serait pas tombée non plus, du moins pas aussi tôt. Mais pour y croire, il faudrait étayer cette hypothèse par un argument positif,

qui distinguerait le français des autres langues romanes occidentales, notamment de l'occitan, où la distinction casuelle est tombée à peu près à la même époque sans que l's final y soit tombé.

La chronologie géographique de la supplantation du cas sujet par le cas régime est difficile à établir, mais il semblerait que le procès ait commencé en portugais et en espagnol, pour atteindre ensuite le catalan et l'occitan occidental (le gascon) et le français occidental (y compris l'anglo-normand), avant de parcourir, dans la direction ouest-est, le domaine occitan et le domaine français jusqu'au franco-provençal et au rhéto-roman. Il est artificiel et peu convaincant de vouloir tenir le français à l'écart de ce mouvement général.

Povl Skårup

Aarhus

Réponse à Povl Skårup

Je remercie d'abord Povl Skårup (PS) pour ses intéressantes remarques – mais je dois toutefois constater que son argumentation repose sur une présupposition qui, à mon sens, n'est pas judicieusement fondée. En effet, la présupposition de PS se fonde sur l'identité structurelle des langues romanes. Comme on sait d'une part qu'il existe déjà dans le latin vulgaire une différenciation à l'intérieur de la Romania, concernant parmi d'autres catégories grammaticales celle de la déclinaison casuelle (voir ma thèse p. 13-14 et les notes 4, 5 et 6), et comme le développement ultérieur des langues romanes n'a souvent fait qu'accentuer ces différences (voir la bibliographie: Iliescu, Mańczak, Muljačić, Ternes), j'accepte mal que PS puise son argumentation indifféremment dans les diverses langues romanes. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi une explication visant uniquement l'ancien français doive également rendre compte de l'état de choses des autres langues romanes.

Prenons un exemple: on sait qu'en français moderne, les facteurs C3 (ordre des mots) B5 et B7 (présence d'un pronom déclinable) jouent un rôle décisif pour l'identification des actants. En italien moderne, les facteurs C3 et B7 sont le plus souvent inopérants et, que je sache, il n'existe pas d'autres facteurs en italien qui apparaissent avec une récurrence comparable à C3, B5 et B7. Une comparaison des éléments qui assurent l'identification actantielle dans les deux langues amène inévitablement à la conclusion que le français est une langue plus redondante que l'italien (voir la bibliographie: Schmitt-Jensen)¹. Pour ce qui est de l'identification actantielle qui nous occupe, il serait intéressant d'étudier, à propos de chaque langue romane, où elle se place sur une échelle allant, disons d'un niveau très élevé d'économie (c'est-à-dire très peu de redondance, ce qui implique un risque de confusions) jusqu'à un niveau très élevé de redondance (c'est-à-dire très peu d'économie, ce qui implique des constructions univoques); l'italien et le français modernes se placeraient probablement aux deux extrêmes de l'échelle, alors que l'ibéroroman, le roumain et quelques dialectes italiens se situeraient entre les deux langues "extrêmes", grâce à l'existence de leur complément d'objet animé introduit par une préposition (*a* ou *p(r)e*). Cette façon de voir les choses me semble très intéressante, elle aurait certainement

1: Voir Schmitt-Jensen: *Méthodes...* p. 162-163, qui cite entre autres le titre suivant de l'*Espresso*: *Non dimenticano De Gaulle e Mao [gli americani]*, phrase impossible à analyser telle quelle: VS(O) ou VO(S)?